



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

21^{ème} séance du mardi 28 mai 2019

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/06 de la Municipalité, du 1^{er} mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Claude-Alain Voiblet intitulé « "Food Truck », quel statut pour ces restaurants à roulettes ? »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-huit mai deux mil dix-neuf.

Le président :



Le secrétaire :